

Communiqué de presse

Cayenne, le 20 juillet 2021

L'IEDOM publie le rapport annuel économique de la Guyane 2020

RAPIDE REBOND DE L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES (ICA)

Le moral des chefs d'entreprise s'est effondré au premier trimestre, conséquence du confinement et des restrictions. En revanche, il s'est progressivement rétabli, comme constaté à travers l'ICA qui atteint 96 points à fin 2020 (moyenne de longue période à 100 points), un niveau équivalent à celui de fin 2019. Si le confinement a profondément dégradé l'activité, le secteur privé a su rapidement s'adapter et retrouver une certaine confiance, avec l'aide apportée par les différentes mesures publiques de soutien à l'économie. La création de 1 856 entreprises sur l'année (soit +1 % par rapport à 2019) souligne ce dynamisme économique.

MAINTIEN DE LA CONSOMMATION SANS AGGRAVATION DES INDICATEURS DE VULNÉRABILITÉ

En 2020, la consommation des ménages guyanais a continué de progresser (+3 % d'importations de biens de consommation, contre +5 % en 2019). La masse monétaire circulant sur le territoire est restée relativement stable, ce qui indique une certaine résilience de l'économie. Dans l'ensemble, la situation économique des ménages ne s'est pas dégradée, avec des dépôts des dossiers de surendettement en baisse de 58 % (due principalement à des mesures générales de suspension des voies d'exécution), et un nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire plus faible de 20 %. Des aides alimentaires et chèques service ont toutefois été versés au plus fort de la crise aux familles en situation de précarité financière.

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI RÉSISTE, PORTÉ PAR LES MESURES D'AIDES

Afin de maintenir l'emploi, l'État a largement aidé le secteur privé. Ainsi, au titre des mesures d'aide au chômage partiel, 43,5 M€ ont été versés à 2 864 entreprises entre mars 2020 et mars 2021. Dans ce contexte, le nombre de demandeurs d'emploi déclarés à Pôle Emploi de catégorie A (DEFM A) recule de 3 % sur l'année (soit 20 700 personnes).

L'Insee constate dans le même temps une baisse en trompe l'œil du taux de chômage à 16 % (-4 points sur un an), effet de la limitation des démarches de recherche d'emploi. Une partie importante des personnes qui auraient été qualifiées de chômeurs est donc entrée dans le « halo » autour du chômage (21 % de la population active).

UNE ACTIVITÉ BANCAIRE TRÈS SOUTENUE

En lien avec les PGE et les moratoires accordés par les banques sur les remboursements des crédits, la croissance de l'encours sain de crédits s'accélère nettement (+10 %, contre +4,9 % en 2019). Cette hausse est portée par les entreprises, mais aussi par les ménages.

Les dépôts progressent de 20 % en 2020 – 29% pour les dépôts à vue -, grâce à l'effet des mesures de soutien aux entreprises et les contraintes qui ont pesé sur la consommation des ménages. Conséquence du maintien de l'activité conjugué de l'effet des PGE et/ou report de charges, la trésorerie des entreprises s'améliore (+36 %), tandis que la collecte de l'épargne des ménages est également dynamique (+14 %).

2021 : UNE ANNÉE DYNAMIQUE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ?

En 2021, les perspectives économiques devraient continuer à s'améliorer. Pour les chefs d'entreprise sondés, l'activité du premier semestre 2021 sera dynamique. En effet, au regard des besoins structurants du territoire, les chantiers en cours ou à l'étude sont très nombreux. Tous ces projets créeront tout à la fois des opportunités, mais aussi des tensions sur la capacité des entreprises à embaucher, à mobiliser les matières premières et sur les collectivités locales dans le cadre du suivi des chantiers. Enfin, la croissance démographique, le maintien de l'emploi et la progression de l'épargne des ménages, devrait également soutenir l'activité du commerce, des services marchands, et relancer une partie du secteur du tourisme, sous réserve de l'évolution favorable de la pandémie.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

La publication est téléchargeable gratuitement sur le site www.iedom.fr

Contact presse : AUBERT Sébastien - tél : 05.94.29.36.59 - sebastien.aubert@iedom-guyane.fr